Image not found or type unknown

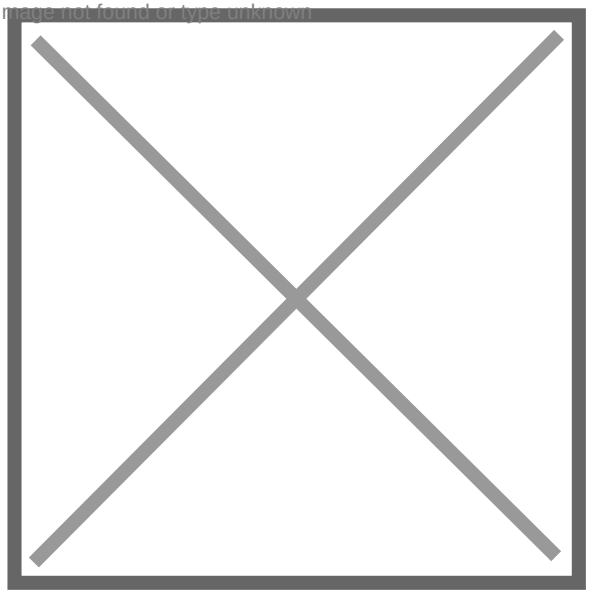

Aidez-moi / vente par adjudication

Par **coccijulie**, le **20/05/2008** à **15:56**

Bonjour,

Si j'écris aujourd'hui, c'est que je ne sais vraiment plus quoi faire et que je suis fatiguée de cette situation.

En 2005, j'ai acheté une maison avec mon ami. Achat à 50/50. Quelques temps après, en 2006, nous nous sommes séparés. Je suis partie de la maison, lui souhaitant la garder. J'ai fait toutes les démarches nécessaires auprès du notaire. Il ne restait plus qu'à mon ex de transmettre l'offre de prêt de sa banque au notaire.
Après plusieurs mois de relances de la part du notaire et de la mienne, il n'avait toujours pas transmis le document. En octobre 2007 j'ai reçu un courrier du notaire me disant qu'il était lassé par tant d'inertie, qu'il en était désolé pour moi mais qu'il abandonnait le dossier.
J'ai contacté mon ex, lui disant qu'il devait faire le nécessaire et ce au plus vite. Il a pris contact avc un autre notaire qui suit le dossier.
Aujourd'hui rien a changé, je viens d'avoir ce nouveau notaire qui me dit qu'il manque toujours l'offre de prêt.
Il y a un mois j'ai rencontré un notaire qui m'a parlée de la vente par adjudication.
J'ai contacté mon ex, et je l'avoue me suis un peu emportée, lui disant que si il n'y avait rien de fait d'ici le 31 mai, je demandais la vente par adjudication.

Depuis 2006, je suis donc sur le crédit de cette maison. Je ne peux donc absolument rien faire dans ma vie, pas d'autres crédits, rien... Et si un jour il décide de ne plus payer, c'est sur moi que cela se retournera.

Aujourd'hui j'ai plusieurs questions:
- Qu'est-ce exactement la vente par adjudication?
- Vais-je perdre de l'argent par rapport à la valeur de la maison?

- Puis-je emmener cette affaire devant un tribunal? Si oui, puis-je demander un dédommagement? Et surtout combien me coûtera un avocat? Je n'ai pas les moyens aujourd'hui de payer...

Merci pour vos réponses.

Julie

Par **Marion2**, le **20/05/2008** à **17:24**

Tout dépend de vos revenus mais vous pouvez peut-être prétendre à une aide juridictionnelle totale ou partielle pour l'intervention d'un avocat.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés